



HAL
open science

École nationale des Chartes

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un établissement. École nationale des Chartes. 2009. hceres-02026376

HAL Id: hceres-02026376

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026376>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'École nationale des chartes



novembre 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'École nationale des chartes



Le Président de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des établissements

Le Directeur

Michel Cormier

novembre 2009



Sommaire

Présentation	5
La stratégie en matière de recherche et de valorisation	7
I – La politique scientifique	7
1 ● La confusion des moyens	7
2 ● Les orientations scientifiques	7
II – Le bilan scientifique	8
1 ● Les travaux de l'équipe	8
2 ● La recherche contractuelle	8
3 ● Les partenariats	9
III – La recherche de l'ENC et les universités : le développement de l'activité doctorale	9
IV – La valorisation de la recherche	9
1 ● Des publications de documents imprimés de plus en plus diffusés par voie électronique	9
2 ● Les publications électroniques de référence	10
3 ● Le développement d'outils informatiques pour le traitement des données historiques	10
La stratégie en matière de formation	11
I – Les élèves de l'ENC	11
II – Les étudiants de l'ENC	12
III – Les relations avec les établissements universitaires	12
La politique documentaire	13
I – La bibliothèque	13
II – Politique documentaire et partenariat	13
III – L'accès aux ressources documentaires	13
La stratégie en matière de relations internationales	15
I – La mobilité étudiante	15
1 ● Les élèves et étudiants français à l'étranger	15
2 ● Les étudiants étrangers à l'ENC	15
II – La mobilité des enseignants-chercheurs de l'ENC	15
1 ● Les enseignants-chercheurs de l'ENC à l'étranger	15
2 ● L'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers	15

III – Les partenariats internationaux	16
1 ● Les partenariats internationaux d'initiative interne	16
2 ● Les appels à projets internationaux	16
IV – Les moyens spécifiques mis en œuvre	16
1 ● Les moyens spécifiques structurels	16
2 ● Les enseignements spécifiques	16
La stratégie en matière de vie étudiante	17
I – Une concertation informelle	17
II – Un accompagnement individuel apprécié	17
III – Une offre d'activités culturelles et sportives limitée, fortement dépendante d'initiatives individuelles	17
La gouvernance	19
I – Les conseils et instances de direction	19
1 ● Le Conseil d'administration	19
2 ● Le Conseil scientifique	19
3 ● Les délégués des élèves	19
4 ● La réunion mensuelle des chefs de service	20
II – Une force : le sentiment d'appartenance	20
III – Les services et la gestion	20
1 ● Une GRH sous-dimensionnée	20
2 ● Une situation financière saine, mais une structure budgétaire à revoir complètement et des obligations légales à respecter	21
3 ● Une situation immobilière inextricable, mais un projet prometteur	22
4 ● Les services techniques	23
5 ● Des services rattachés	24
Conclusion et recommandations	25
I – Les points forts	25
II – Les points faibles	25
III – Les recommandations	25
Liste des sigles	27
Observations du directeur	31
Organisation de l'évaluation	35

Présentation



L'École nationale des chartes (ENC) est un établissement d'enseignement supérieur vénérable et original. Créée en 1821, elle a eu d'abord pour mission de former des personnes capables d'organiser et de cataloguer les dépôts de livres et de documents issus des confiscations révolutionnaires, avant de se doter, dans la seconde moitié du 19^e siècle, d'une ambition scientifique qui a fait d'elle, en Europe, un pionnier dans le domaine de la recherche historique et des sciences dites "auxiliaires" de l'histoire : paléographie, sigillographie, numismatique, philologie, archéologie...

Cette double mission, professionnelle et scientifique, à laquelle s'est ajoutée celle de la valorisation des textes, a été confirmée par le décret statutaire du 8 octobre 1987 qui a fait de l'ENC un "Grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel" (EPCSCP), placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. L'article 3 du décret de 1987, modifié par le décret du 30 décembre 2005, précise cette triple mission : *"(L'ENC) concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et par la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques. Elle mène des activités de recherche et contribue à la diffusion et à la valorisation des résultats dans ces disciplines."*

Logé dans les locaux de la Sorbonne¹, l'établissement dispose également d'une annexe d'environ 180 m² à proximité, rue Jean Calvin. Son transfert, programmé d'ici à 2012, de part et d'autre de la rue de Richelieu ("site Richelieu"), dans le 2^e arrondissement de Paris, sur un site déjà occupé par la Bibliothèque nationale de France et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) lui permettra de disposer de 3 000 m², soit le double de sa surface actuelle. Dans le cadre du "Plan Campus", elle est également partenaire, avec l'Université Paris 1, l'EHESS et l'EPHE, du projet de campus SHS, à Aubervilliers ("campus Condorcet"), que rejoindraient ses activités de recherche.

Pour ce qui est de sa mission d'enseignement, l'ENC dispose d'un corps enseignant formé de conservateurs des bibliothèques et d'enseignants-chercheurs relevant d'un statut spécifique, régi par le décret n°89-710 du 28 septembre 1989. Ces derniers peuvent être "directeurs d'études" (dont le niveau correspond à celui des professeurs des universités) ou "maîtres de conférences de l'École nationale des chartes". Seuls quatre enseignants sont titulaires d'une HDR.

Les formations de l'ENC, qui s'adressent principalement à un double public d'élèves-fonctionnaires et d'étudiants, tendent à se rapprocher des formations universitaires. Elles s'adosent très fortement à une activité de recherche extrêmement spécialisée. Fort de sa tradition, l'établissement a vu depuis plusieurs années son environnement scientifique et institutionnel bouleversé : réforme générale des politiques publiques sur le recrutement des élèves-fonctionnaires, financement de la recherche sur projets, réforme du concours de l'Institut national du patrimoine, plan Campus...

Enfin, l'ENC gère deux entités qui lui ont été rattachées et qui ne relèvent pas de sa mission propre :

- l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) de Paris, rattachée en 1982, structure interacadémique de formation de formateurs dans le domaine des nouvelles technologies de l'information ;
- le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), rattaché fin 2005 sous forme d'institut. Créé, comme l'École des chartes, sous la Restauration, le CTHS coordonne et anime plus de 2 000 sociétés savantes locales, régionales ou nationales. Très autonome, non domicilié à l'ENC et présidé par un président ordonnateur secondaire de droit, il mène une activité d'édition importante et dispose d'un budget élevé (900 000 € annuels).

¹ Il existe une convention d'occupation entre l'ENC et le rectorat, ce dernier refacturant les coûts immobiliers au *pro rata* des surfaces.

La stratégie en matière de recherche et de valorisation



La recherche est au cœur des missions de l'ENC définies dans l'article 3 du décret du 8 octobre 1987. Par tradition, l'établissement est un foyer d'érudition, notamment dans le domaine des études médiévales. Indépendamment de son organisation au sein d'un laboratoire, la recherche est au centre des méthodes d'apprentissage qui renvoient aux exigences de la thèse d'école. Au regard de l'importance de l'activité de recherche, la création en 2002 de l'équipe Histoire, mémoire et patrimoine (EA 3624) est récente. Son activité est très en symbiose avec la vie de l'ENC. Elle a permis de mettre davantage de transversalité dans les activités de recherche développées au sein de l'école, ce qui a rejailli sur l'enseignement, qui s'en est trouvé plus coordonné. Son bilan scientifique est celui de l'ENC et réciproquement.

I – La politique scientifique

1 • La confusion des moyens

L'équipe se confond pour l'essentiel avec le personnel enseignant de l'ENC : elle est composée de ses 14 enseignants-chercheurs, qui relèvent de spécialités diverses (diplomatique, archivistique, histoire du livre et des médias, philologie latine et romane, droit, paléographie, codicologie...). Il s'y ajoute une quinzaine d'associés, souvent liés aux activités de l'ENC : sept archivistes et conservateurs enseignant à l'école, un ingénieur, une directrice des TIC, et plusieurs chercheurs et techniciens associés. L'équipe ne dispose pas de personnel administratif en propre. Son budget est géré par l'ENC, et les étudiants avancés font office d'ingénieurs d'études (administration de la recherche et publications). Seuls quatre enseignants-chercheurs ont une HDR, mais les directeurs d'études sont en capacité d'encadrer les thèses d'établissement. Quatre sont titulaires de la PEDR.

C'est de l'ENC que vient surtout l'essentiel du budget consacré à la recherche, tant en termes de flux financiers qu'en termes de moyens humains. Quand la dotation du laboratoire est de 16 000 € annuels, l'ENC met à sa disposition un montant près de dix fois supérieur (140 000 €). En matière de création de postes, le choix stratégique de l'ENC a consisté à privilégier, parmi les services, celui de la recherche aux dépens des autres. Deux emplois contractuels d'informaticien et un poste de maître de conférences ont prioritairement été affectés à la recherche. L'investissement de l'ENC paraît au demeurant rentable. C'est elle qui a initié le projet du *Glossarium* de Du Cange avec un fort investissement de 70 000 €. Le mouvement lancé a permis de valider le projet et d'obtenir un contrat avec l'ANR d'un montant de 250 000 €.

2 • Les orientations scientifiques

Les techniques de l'information et de la communication innervent depuis plusieurs années l'activité de recherche de l'ENC. Les TIC sont l'outil privilégié pour produire et diffuser des connaissances. Elles ont permis de créer des publications électroniques de référence et de développer des outils informatiques pour le traitement des sources historiques. La création de l'EA 3624 a permis de conjuguer des techniques d'érudition (critique, exploitation, interprétation) portant sur les sources de l'histoire, avec des méthodes et outils s'appuyant sur les technologies numériques. Celles-ci permettent de renouveler l'approche historique, de constituer un pôle d'excellence au service d'une très large communauté d'historiens mais aussi d'institutions à vocation patrimoniale et de recherche, tout en assurant une diffusion des savoirs, d'ampleur inconnue jusqu'ici, par de très nombreuses publications.

Les chercheurs de l'équipe ont su rompre avec la structuration par périodes historiques, caractéristique de la tradition de l'ENC, en adoptant une structuration thématique en trois axes qui permettent de créer une collaboration transversale forte, tout en s'appuyant sur les savoirs traditionnels de l'établissement. Ces axes sont :

- *Les structures du pouvoir : écrits, hommes, autorité (11^e-19^e siècles) ;*
- *Écrire, voir, transmettre : savoirs et usages culturels (11^e-21^e siècles).* C'est le thème le plus ancré dans la tradition d'érudition de l'école en raison du caractère rare et d'un haut niveau de spécialisation des sous-disciplines mobilisées : diplomatique, paléographie, codicologie, appliquées notamment à l'histoire du livre. Mais depuis quelques années, les archives orales sont aussi considérées ;
- *Pratiques patrimoniales, de l'individu aux politiques publiques (17^e-19^e siècles).*

Les enseignants-chercheurs participent à l'ensemble de ces thèmes, ce qui témoigne d'une forte collaboration transversale. En interne, cette pratique s'exprime par un fort sentiment d'appartenance à une communauté.

II – Le bilan scientifique

1 • Les travaux de l'équipe

Le bilan scientifique fait apparaître une activité de recherche de très grande qualité, tant en termes de manifestations (participation à des colloques, séminaires...) qu'en termes de publications. L'équipe est leader en matière d'édition scientifique et de technologies archivistiques, et son rayonnement est très largement international.

Chaque année, un nombre important de colloques et journées d'études, à dimension souvent internationale et au contenu très interdisciplinaire, est organisé par l'ENC en partenariat avec des centres de recherche et des institutions patrimoniales : 14 sur la période 2005-2008, dont 7 en 2008, ce qui montre une accélération des échanges.

Le taux de publication de l'équipe est deux à trois fois supérieur aux préconisations de l'AERES. On note également une amplification des productions électroniques, même si les publications traditionnelles continuent de se développer. Paradoxalement, la pratique des archives ouvertes est totalement absente, et les publications des chercheurs ne figurent pas sous HAL-SHS, qui est apparu comme étranger à l'univers de l'ENC.

Dans l'orientation chronologique des travaux, on constate que la part du Moyen Âge n'est plus aussi prégnante qu'elle a pu l'être dans le passé. Ce rééquilibrage entre les différentes périodes historiques se constate notamment dans les sujets de thèse des élèves, qui ne s'inscrivent cependant pas nécessairement dans les axes de recherche du laboratoire, l'ENC pratiquant sur ce terrain une politique d'ouverture : inciter les élèves à développer leurs travaux dans le cadre de laboratoires d'autres établissements, à Paris comme en province (en relation notamment avec les lieux de stage des élèves).

2 • La recherche contractuelle

L'ENC et son équipe d'accueil sont très présentes sur le terrain de la recherche contractuelle. Depuis 2006, l'école a su saisir les opportunités qu'offraient les appels à projets contractuels, notamment ceux de l'ANR et du CNRS. Dans deux projets, elle est associée à des programmes financés par l'ANR et portés par des partenaires naturels, tandis qu'elle en coordonne elle-même un troisième :

- le projet ATHIS (Atelier international histoire et informatique), soutenu par l'ANR depuis 2005, est coordonné par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), UMR 8589 du CNRS et de l'Université Paris 1. Il a permis de contribuer à la redéfinition du métier d'historien grâce à l'informatique et d'en montrer les enjeux dans la refonte du site Internet Menestrel ;
- le projet GRAPHEM (*Grapheme based retrieval and analysis for paleographic expertise of Middle Age manuscripts*), dans le cadre de l'appel à projet Masse de données et connaissances, porté par le Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information de Lyon (LIRIS, UMR 5205 du CNRS), vise à classer et caractériser les écritures médiévales, tout en retrouvant des chaînes de lettres dans un manuscrit numérisé. Après une phase de test, l'application au corpus de fac-similés de l'ENC est en cours ;
- le projet OMNIA (Outils et méthodes numériques pour l'interrogation et l'analyse de textes médiolatins), retenu par l'ANR en 2008 dans le cadre de l'appel Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales, vient de débiter sous la coordination de l'ENC. Il associe l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), UPR 841 du CNRS, et le laboratoire Archéologie, terre, histoire, sociétés (ARTEHIS), UMR 5594 du CNRS et de l'Université de Bourgogne. Suite logique de la numérisation du *Glossarium* de Du Cange faite en interne, ce programme permettra de compléter ce dictionnaire avec le *Nouveau Du Cange*, en lui donnant la forme d'une encyclopédie interactive basée sur l'analyse sémantique.

En outre, l'ENC a candidaté avec succès, en association avec les Archives nationales, à l'appel à projet du Programme national de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication, pour numériser le *Cartulaire blanc de Saint-Denis* et procéder à l'inventaire général du *Chartier* de l'abbaye. Dans le cadre de son partenariat étroit avec l'IRHT et de son Centre de ressources numériques TELMA (Traitement électronique des manuscrits et des archives), l'ENC a aussi été sélectionnée par l'appel Outils innovants de traitement numérique pour la valorisation et la diffusion des données du TGE ADONIS du CNRS. Du fait d'une attribution partielle du budget demandé, le travail sera focalisé pendant dix-huit mois sur la mise en œuvre d'un serveur de recherche pour documents balisés en XML, destiné à créer un lemmatiseur du latin médiéval.

3 • Les partenariats

Au total, l'une des grandes qualités de l'activité de recherche de l'ENC réside dans le fait qu'elle s'inscrit dans des partenariats divers et renouvelés. Outre les programmes évoqués ci-dessus, elle participe aussi au GDR 3177 du CNRS, consacré à la diplomatique, qui regroupe l'IRHT, le LAMOP, ARTeHIS et trois autres équipes universitaires françaises. Ces partenariats possèdent également une dimension internationale : le séjour d'un ingénieur d'études à l'Université de Chicago, dans le cadre du programme ARTFL (*American and french research on the treasury of the french language*) pour renforcer le projet TELMA, en est l'illustration, tout comme la participation au GDRI en cours de fondation au CNRS pour le contrat 2010-2013, qui portera sur les traités d'art de la Renaissance aux Lumières.

L'école associe de plus en plus de chercheurs extérieurs à son équipe de recherche et à ses projets contractuels. Elle a également commencé à candidater à des projets européens et devrait poursuivre dans cette direction. Son implication régulière dans les instances internationales d'érudition est très développée, et elle s'élargit dorénavant à des instances dévolues aux techniques de l'information.

III – La recherche de l'ENC et les universités : le développement de l'activité doctorale

L'inscription de l'ENC dans le paysage universitaire passe par le développement de l'activité doctorale. Jusqu'à présent, les élèves s'inscrivaient en thèse dans les universités de Paris ou de province, mais aujourd'hui l'école souhaite, forte du développement de son équipe d'accueil, être habilitée à délivrer le doctorat. Ce souhait soulève deux questions, l'une d'opportunité pour les élèves, l'autre de nature institutionnelle.

S'agissant du premier point, la question peut se poser de savoir si les élèves ont intérêt à prolonger au sein de l'établissement leur thèse d'école en thèse d'université, ou à développer dans un cadre différent leur projet ou un projet différent. Le choix de l'ENC reste à cet égard celui de l'ouverture, ce dont il convient de se réjouir. Il est en cohérence avec la politique générale de l'établissement et nullement pénalisant pour les élèves, notamment pour ceux qui souhaiteraient envisager une carrière universitaire.

La question du rattachement de l'EA à une école doctorale est plus délicate. Elle a soulevé des débats nombreux et vifs. Eu égard à la diversité des perspectives scientifiques et des collaborations existantes, plusieurs choix étaient possibles, et l'ENC a été soumise à des sollicitations diverses qui expliquent sa demande d'un triple rattachement aux écoles doctorales de Paris 1, de Paris 4 et de l'EPHE. Sa direction est parfaitement consciente de la nécessité du choix, mais n'est pas en état de le faire elle-même (même si une majorité paraît souhaiter un rattachement à l'ED de Paris 4). Quel que soit ce choix, il ne générera pas de rupture au sein de l'équipe, mais il conviendra sans doute de prévoir des modes de conventionnement ou d'association pour régler certains cas particuliers.

Une question reste cependant entière, celle de l'achèvement des thèses ENC engagées par les élèves. La poursuite en thèse peut être difficile pour ceux qui prolongent leur formation dans les écoles d'application, puis sont amenés à occuper un emploi de conservateur, parfois géographiquement éloigné du terrain de leur thèse. À ce jour, le taux d'abandon n'est pas connu, mais il devra être maîtrisé.

IV – La valorisation de la recherche

L'ENC joue un rôle actif d'animation et de diffusion de la recherche aux niveaux national et international par le biais de ses publications électroniques mais aussi imprimées.

1 • Des publications de documents imprimés de plus en plus diffusés par voie électronique

L'ENC développe trois collections :

- *Mémoires et documents* (10 titres entre 2005 et 2008) ;
- *Études et rencontres de l'École des chartes* (10 volumes entre 2005 et 2008) ;
- *Matériaux pour l'histoire*.

L'ENC poursuit en outre la publication annuelle, sur support papier et par voie électronique, des "positions des thèses" soutenues par ses élèves pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe.

2 • Les publications électroniques de référence

Elles comprennent :

- les *Éditions en ligne de l'École des chartes* (ELEC), qui proposent des travaux scientifiques de référence, comme le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Du Cange, ouvrage de référence pour la recherche historique et linguistique sur le Moyen Âge ;
- plusieurs cartulaires d'Île de France numérisés ;
- la *Bibliographie des études diplomatiques et éditions d'actes et documents du Moyen Âge français* (BEDE) ;
- la collection *Thélème* (Techniques pour l'historien en ligne : études, manuels, exercices), qui met en ligne plus de cent dossiers documentaires scientifiques à vocation pédagogique.

3 • Le développement d'outils informatiques pour le traitement des données historiques

L'ENC a assuré un rôle essentiel dans la diffusion des technologies d'édition numérique, notamment en participant au consortium TEI et au groupe d'experts AFNOR relatif à la TEI, et en organisant des actions de conseil et de formation auprès d'équipes de recherche en sciences humaines. Depuis 2006, la plate-forme TELMA, puis la création du Centre de ressources numériques du même nom, en collaboration avec l'IRHT et avec le soutien du TGE Adonis, ont accru la visibilité de l'expertise de l'ENC.

La stratégie en matière de formation



I – Les élèves de l'ENC

La formation concerne tout d'abord les trois promotions de 25 élèves-fonctionnaires, appelés "chartistes", qui font trois années de scolarité à l'ENC, prolongées de neuf mois pour permettre l'achèvement d'une thèse d'établissement, qui donne droit en 4^e année au titre d'archiviste-paléographe. Il s'agit là d'une formation de haut niveau, dispensée à des étudiants recrutés à bac + 2 sur la base d'un concours très sélectif.

Cette formation, dont la coordination est assurée par un directeur des études, appelle trois observations :

- en constante évolution, cette formation est régulièrement l'objet d'ajustements, pour s'adapter aux besoins nouveaux. Cette souplesse a sans conteste des aspects positifs, mais elle autorise difficilement une vision claire de l'ensemble. Chaque enseignant paraît avant tout impliqué dans son enseignement, sans être soumis à un règlement des études, qui n'existe pas. Les usages et les règles sont connus mais non écrits. L'ENC paraît consciente de cette lacune, puisque le règlement intérieur prévu pour 2010 devrait inclure un volet sur les études. Cette volonté doit être confirmée ;
- le diplôme d'archiviste-paléographe a une dimension professionnelle, qui impose aux élèves d'être sur le terrain dans le cadre de stages, durant une semaine en première année et un mois en deuxième et troisième années, à l'étranger pour le stage de 3^e année. Compte tenu de la charge de travail exigée par les enseignements dispensés à l'ENC, ces stages restent en position marginale dans le cadre de l'année universitaire, en fin d'année ou durant l'été, et sont insuffisamment intégrés dans les dispositifs pédagogiques. Des solutions sont en train d'être mises en place pour préparer les élèves aux contraintes administratives de leur futur métier : rencontres avec des formateurs du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), avec de jeunes conservateurs en exercice... ;
- s'il semble exister un dialogue entre les élèves et l'administration sur l'organisation de la formation, l'évaluation des enseignements est quasiment inexistante. L'ENC n'a abordé la question qu'à une seule occasion en 2008, dans des conditions qui paraissent peu pertinentes. Les résultats n'ont, en outre, pas été exploités.

Un des paradoxes de l'ENC est que la formation qui y est dispensée, quoique professionnelle, ne se suffit pas à elle-même, et l'obligation pour les élèves de compléter leur formation dans une école d'application, l'Institut national du patrimoine (INP) ou l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), soulève un certain nombre de difficultés. La formation a notamment dû s'adapter aux nouvelles conditions d'admission à l'INP, intervenues en 2007 dans la spécialité Archives, l'ouverture du concours à tous les étudiants titulaires d'une licence et l'introduction d'épreuves écrites ne permettant pas aux élèves de l'ENC de concourir avec des chances égales de succès, dans la mesure où ils achèvent en même temps leur thèse d'établissement. La situation paraît stabilisée avec l'ENSSIB, mais la crainte existe qu'une évolution comparable ne touche également le concours d'entrée dans cet établissement. La direction de l'ENC est fortement mobilisée sur ces questions et paraît avoir bien envisagé les différentes hypothèses et solutions possibles. Compte tenu des petits effectifs concernés et de la volatilité relative de l'orientation des élèves vers l'INP, l'ENSSIB et les concours d'agrégation, il ne paraît pas pertinent de remettre en cause l'organisation actuelle et d'envisager un prolongement de scolarité d'une année : les réponses doivent être trouvées en amont, dans une préparation adaptée aux concours des écoles d'application dans le cadre de la scolarité des élèves, et dans un traitement au cas par cas des situations particulières. C'est à l'évidence un défi difficile à tenir, car la préparation aux concours des écoles d'application ne doit pas se faire au détriment des exigences scientifiques de l'ENC. Les évaluations faites sur la base des concours de ces deux dernières années semblent indiquer que c'est principalement sur la préparation des épreuves orales que doit porter l'effort pour des élèves qui, dans la tradition érudite dont l'ENC est issue, restent encore parfois des "hommes de cabinet".

II – Les étudiants de l'ENC

Si l'ENC est vénérable par son ancienneté, elle a su prendre il y a peu un tournant important en cherchant à développer des formations pour de nouveaux publics, tant en formation initiale qu'en formation continue. Cette initiative est l'expression de la volonté de l'école de valoriser à la fois son expertise traditionnelle dans le domaine du livre et ses compétences acquises dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, notamment dans les éditions numériques. Ces différentes initiatives ont cependant connu des résultats inégaux.

La spécialité Technologies numériques, archives et bibliothèques du master Histoire et nouvelles technologies cohabite avec les Universités Paris 1 et Paris 4 – spécialité ouverte en 2006 en formation initiale – s'adosse fortement à la recherche, mais est à visée professionnelle. Elle vise à permettre à des étudiants en recherche d'emploi, tant dans le privé que comme contractuels dans la fonction publique d'État ou dans la fonction territoriale, de développer les compétences requises. L'entrée récente de la direction générale du CNFPT au Conseil d'administration de l'ENC constitue à cet égard un tournant stratégique, qui atteste de l'intérêt suscité par les compétences développées à l'ENC pour la formation des agents de la fonction publique territoriale. Ces initiatives – qui concernent chaque année une vingtaine de places – sont favorablement accueillies par les étudiants, mais elles ont aussi fait naître quelques inquiétudes chez les élèves, qui ont craint que l'ENC ne développe une concurrence interne, au moment même où les conditions d'entrée dans les écoles d'application changeaient. Les choses ont, semble-t-il, été clarifiées : les emplois visés ne sont pas les mêmes. L'ENC entend poursuivre dans cette politique avec l'ouverture de nouvelles spécialités de master. Elle est en capacité de développer des compétences techniques et technologiques au profit d'étudiants disposant d'une bonne base scientifique. Elle n'a, au demeurant, guère de concurrence en France dans le domaine des humanités numériques. Le principe doit être soutenu, même si les nouveaux projets ne semblent pas suffisamment mûrs à ce jour pour toutes les spécialités envisagées. Il importe notamment de bien évaluer les débouchés de certaines formations en tenant compte des réels besoins du marché de l'emploi.

Les initiatives en matière de formation continue sont plus récentes et plus modestes. L'ENC affiche de grandes ambitions à cet égard, mais les réalisations se comptent encore à l'unité : un stage annuel de paléographie, qui remplace un cours du soir des Archives nationales, et une formation de 30 heures aux recommandations XML/TEI (éditions critiques de textes). L'ambition est d'avoir un catalogue d'une vingtaine de stages par an à vocation scientifique en direction des archives, des bibliothèques et des groupes de recherche, particulièrement dans quelques secteurs pointus (héraldique, sigillographie...). L'ENC paraît savoir caler ses projets dans le paysage existant de la formation continue et a commencé à mettre en place à cet effet une organisation administrative. Si la situation actuelle est encore balbutiante, il y a sur ce terrain de véritables opportunités que l'ENC est en capacité de saisir.

III – Les relations avec les établissements universitaires

L'ENC se trouve dans une situation tout à fait particulière dans le paysage universitaire français. Le diplôme d'archiviste-paléographe lui est spécifique et ne s'inscrit aucunement dans le cadre européen du LMD. La formation s'est adaptée en partie au système universitaire, en adoptant la semestrialisation et le système des crédits. Mais la volonté est clairement affichée de ne pas assimiler le cursus de l'ENC avec celui des universités. Si l'ENC tient à cette spécificité, elle entend en même temps développer les liens institutionnels et scientifiques avec les établissements universitaires.

Cette ouverture doit être comprise dans le contexte du processus de Bologne et d'internationalisation des cursus : la seule thèse de l'ENC ne donne pas l'équivalence de la thèse dont sont titulaires les conservateurs des pays étrangers. Il est donc important pour l'ENC que la plus grande partie de ses élèves poursuivent leur cursus par une thèse d'université. L'établissement a fait le choix d'une coproduction scientifique avec les universités, dans lesquelles les élèves sont invités à préparer un master afin de poursuivre en thèse, soit dans les laboratoires des universités où les élèves ont préparé leur master, soit au sein du laboratoire de l'ENC, Histoire, mémoire et patrimoine (EA 3624).

Il reste que ce choix, qui a sa légitimité, laisse planer un certain nombre de risques quant à la reconnaissance internationale du diplôme délivré et à son attractivité vis-à-vis des étudiants étrangers.

La politique documentaire



I – La bibliothèque

Fondée en 1846, la bibliothèque de l'ENC est destinée aux archivistes paléographes, aux professeurs et aux élèves de l'ENC, ainsi qu'à des lecteurs autorisés. La bibliothèque dispose d'un gisement documentaire exceptionnel (150 000 documents référencés) sur l'Histoire de France et ses sources (7,5 % du fonds), l'histoire du livre (9 %), l'histoire du droit et des institutions (10 %) ainsi que sur l'histoire de l'art, du patrimoine et de la culture. 840 lecteurs sont inscrits ; 450 sont déclarés actifs en 2008. Le budget documentaire s'élève à 125 000 € (en 2008). Il ne permet pas, semble-t-il, d'acquérir de nouvelles ressources électroniques.

Le plan de développement des collections s'articule autour de deux axes : refléter et renforcer les domaines de l'enseignement et de la recherche de l'ENC ; harmoniser la politique de l'ENC avec celle de l'INHA, afin d'offrir sur le site Richelieu un ensemble documentaire riche et cohérent.

L'insuffisance des locaux consacrés à la bibliothèque (642 m² à la Sorbonne, 90 m² rue Jean Calvin) est une difficulté majeure. Si les 55 places assises sont suffisantes, il est néanmoins impossible de proposer les ouvrages en libre accès de manière satisfaisante. Or, l'un des points forts de l'ENC est de proposer en accès direct toute sa documentation imprimée, particularité très appréciée par les usagers. Mais beaucoup d'ouvrages sont mis en réserve faute de place sur les rayonnages, qui couvrent pourtant tous les murs de l'école, à l'exception de ceux de la grande salle de cours.

On peut espérer que le déménagement vers le site Richelieu (1 342 m²) mettra un terme à cette situation. L'accroissement annuel de 64 mètres linéaires pour les monographies devrait permettre un fonctionnement satisfaisant pendant vingt ans, sur le site Richelieu. Sans remettre véritablement en cause le principe du libre accès, il paraît souhaitable en termes de conservation de placer les documents patrimoniaux antérieurs au 19^e siècle dans des magasins fermés, bénéficiant de conditions climatiques plus satisfaisantes.

II – Politique documentaire et partenariat

Le Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) actuel est le logiciel *Portfolio* de la société Bibliomondo. Actuellement dans une phase de réinformatisation avec le logiciel libre *Koha*, qui devrait s'achever en septembre 2009, la bibliothèque propose la plus grande partie de ses collections dans la base nationale SUDOC.

Un fonds important de tirés à part (35 000 pièces) est en cours de catalogage : 29 000 sont signalés dans le SUDOC et une partie est en cours de numérisation.

Les demandes de prêt entre bibliothèques sont importantes, étant donné les spécificités de l'ENC. La richesse de la bibliothèque constitue un apport essentiel pour le partenariat documentaire avec la BNF et l'INHA, partenariat qu'il convient d'amplifier dans une politique affirmée de concertation et de mutualisation documentaire, *via* un portail commun ou un SID.

Il serait aussi judicieux de proposer un service de référence en ligne, en relation avec le réseau de la Montagne Sainte-Geneviève, sur les questions relatives à l'histoire médiévale.

III – L'accès aux ressources documentaires

La bibliothèque dispose d'une rubrique sur le site institutionnel de l'ENC. Celle-ci donne accès au catalogue en ligne, à la liste des ressources électroniques, à une description des services et des collections, ainsi qu'aux informations pratiques. Les actualités de la bibliothèque sont régulièrement diffusées sur le site WEB et l'intranet.

Un accès distant aux ressources électroniques est proposé aux élèves, enseignants et anciens élèves de l'ENC. La bibliothèque diffuse régulièrement les documents de configuration et forme les nouveaux élèves à ces outils.

La formation à la recherche documentaire fait partie des attributions de la bibliothèque. L'utilisation des ressources électroniques, notamment des périodiques en ligne (*Cairn*, 205 titres ; *JSTOR*, 50 titres) et des seize bases de données, est acquise dès la première année pour l'ensemble des élèves et des étudiants (20 h de cours).

La bibliothèque est ouverte 58 heures et demie par semaine. On se rapproche de l'objectif fixé par le ministère de l'Enseignement supérieur (65 heures).

La stratégie en matière de relations internationales



Comme partout ailleurs, les relations internationales se sont d'abord tissées empiriquement entre enseignants et chercheurs, avant de s'institutionnaliser, puis de figurer explicitement dans les textes légaux et réglementaires : le décret du 8 octobre 1987 portant statut de l'ENC, actuellement en vigueur, et notamment ses articles 3 et 4 reconnaissent et encadrent les coopérations avec des institutions de recherche scientifique et l'accueil d'élèves étrangers. En 2005, l'école adhère à la charte européenne ERASMUS.

I – La mobilité étudiante

1 • Les élèves et étudiants français à l'étranger

Un frein important aux stages à l'étranger réside dans la difficulté de s'absenter en raison de la charge de travail nécessaire à la préparation de la thèse d'école et de la difficile conciliation du calendrier avec la préparation du concours de recrutement de l'INP. L'absence durant un semestre entier est par conséquent quasiment exclue. Durant la période 2006-2009, ont été réalisés annuellement par les élèves et les étudiants 5 stages semestriels pour un objectif de 8, et 27 stages d'un mois au minimum pour un objectif de 30 (ces derniers font tous partie de la formation obligatoire des élèves de 2^e année).

Les projets récents continuent toutefois à être porteurs. Ainsi, 9 élèves ont effectué un stage en Russie, tandis que des ressortissants russes sont accueillis à Paris. Un potentiel existe donc réellement.

2 • Les étudiants étrangers à l'ENC

L'accueil d'étudiants étrangers constitue un baromètre intéressant de la notoriété de l'école en Europe et outre-mer. L'objectif fixé (18 étudiants étrangers accueillis annuellement) a été dépassé (22). Il s'agit aussi bien d'élèves que d'étudiants (y compris des auditeurs libres). La proportion d'étudiants provenant de l'Union européenne (10 par an) a été conforme aux prévisions du contrat 2006-2009. En revanche, on n'arrive qu'à la moitié du résultat (4/8 par an) pour les étrangers accueillis dans le cadre d'une convention d'échange, comme ERASMUS.

L'obstacle linguistique, parfois avancé, ne concerne toutefois pas les Belges, les Luxembourgeois et les Suisses francophones/romands, qui ne disposent pas d'un établissement similaire et sont peut-être mal informés des possibilités qui leur seraient offertes. L'obstacle financier est, quant à lui, bien réel pour les Européens de l'Est, les Africains, les Américains et Antillais, les Asiatiques et Océaniens, francophones ou non.

II – La mobilité des enseignants-chercheurs de l'ENC

1 • Les enseignants-chercheurs de l'ENC à l'étranger

L'objectif modeste de 15 séjours de plus de 5 jours à l'étranger par an pour l'ensemble des 14 enseignants-chercheurs de l'ENC est pratiquement atteint. Ces séjours consistent essentiellement en participations à des colloques, plutôt qu'en séjours d'enseignement. On notera, de plus, que les séjours consacrés à la recherche scientifique ne sont pas comptabilisés séparément dans les indicateurs.

Dans le cas des missions d'enseignement, trois obstacles récurrents ont toutefois été avancés : la capacité à enseigner dans une langue étrangère, le financement fort limité prévu par le programme ERASMUS et la compatibilité des programmes d'enseignement entre l'ENC et l'institution d'accueil.

2 • L'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers

L'accueil d'enseignants étrangers (six par an en moyenne) est rudimentaire. Les locaux disponibles étant saturés, il est impossible de les héberger sur place et donc de les faire travailler efficacement avec l'équipe d'accueil. À terme, cette situation risque de nuire au prestige dont jouit l'ENC à l'étranger et de décourager les initiatives futures.

III – Les partenariats internationaux

1 • Les partenariats internationaux d'initiative interne

Les objectifs chiffrés ont été atteints. Si le nombre d'accords ERASMUS peut paraître modeste, il est réaliste, compte tenu du petit nombre d'étudiants intéressés. Au-delà de l'histoire et de ses sciences auxiliaires, l'ENC développe sa diversification dans des partenariats en direction des technologies de l'information appliquées à l'histoire.

De multiples accords de partenariat lient l'ENC à des institutions européennes, nationales ou internationales, russes, libanaises et américaines (Canada et États-Unis). L'accent est mis notamment sur la protection des patrimoines, d'origine française ou francophones, en péril faute d'un traitement scientifique adéquat sur place (inventaire, par exemple).

2 • Les appels à projets internationaux

Sur les six candidatures présentées par l'ENC, une seule (Partenariat Hubert Curien (PHC)-Galilée) a été retenue. L'ENC est confrontée à la concurrence suscitée par ces contrats dotés de larges financements. Sa petite taille et donc ses capacités limitées de financement ne lui permettent pas de couvrir certains frais, incomplètement, voire aucunement pris en charge.

IV – Les moyens spécifiques mis en œuvre

1 • Les moyens spécifiques structurels

La plupart des tâches administratives et logistiques relatives aux engagements internationaux de l'ENC sont dévolues à une chargée de mission depuis 2005. Il s'agit aussi bien de l'accueil, des formalités administratives (y compris titres de séjour), de l'hébergement, que de la confection des programmes, des contacts pour l'organisation de stages à l'étranger, de la préparation de conventions de coopération internationales ou des réponses aux appels à projets, lancés notamment par l'Union européenne.

Bien que le recrutement déjà obtenu soit un pas dans la bonne direction, cette situation demeure d'une extrême fragilité.

2 • Les enseignements spécifiques

L'école est reconnue à l'étranger pour ces enseignements pointus en matière de paléographie, de diplomatique, de chronologie, de latin, d'ancien français, de droit féodal et canonique. Elle commence à se forger une réputation dans les techniques de l'information numérique au service des sciences historiques.

Elle fait dispenser des cours de langue vivante (cinq langues) par des intervenants extérieurs à ses élèves et étudiants, qui peuvent également suivre des cours de langues moins diffusées en Europe (comme le chinois) dans d'autres établissements. Le nombre d'heures financées a fortement varié (363, 513, 386) entre 2005-2006 et 2007-2008. Outre cette instabilité due à la mise en place du master 2, un second écueil est rencontré : la faiblesse des moyens financiers mobilisables, qui risque de compromettre la pérennité de ce volet indispensable de la formation (suivie par 100 % des élèves et étudiants), en raison de la multiplication des niveaux d'enseignement par langue. Un regret a été émis concernant l'absence de notation des cours de langue.

La stratégie en matière de vie étudiante



L'évaluation de la politique de vie étudiante doit tenir compte de deux spécificités de l'établissement : le faible nombre d'étudiants et le manque de locaux. Les projets immobiliers dans lesquels l'école est engagée devraient permettre de remédier à certains problèmes dont la maîtrise aujourd'hui lui échappe. Il conviendra de veiller en premier lieu à l'accessibilité des nouveaux locaux aux étudiants handicapés. Les projets immobiliers devraient également permettre, à moyen terme, la mise à disposition de lieux de sociabilité étudiante et d'installations sportives et culturelles.

I – Une concertation informelle

En l'absence d'un CEVU, les réunions des délégués de promotion (deux par année) permettent une concertation peu formelle, qui semble satisfaire les élèves de l'ENC. La formalisation de cette consultation et la création d'un organe dédié à l'organisation des études et de la vie étudiante seraient cependant bienvenues.

Par ailleurs, seuls les élèves-fonctionnaires stagiaires sont véritablement représentés au CA et au CS, le représentant des étudiants de master au CA n'ayant qu'un statut d'observateur. Conformément au souhait de l'établissement, il semble important de modifier les statuts, afin que les étudiants de master puissent siéger dans les instances décisionnaires. Leur intégration dans la vie de l'école ne pourra que s'en trouver améliorée.

Si, dans une école de taille réduite, il est possible de se contenter d'une concertation informelle, il conviendrait cependant, face à la croissance du nombre d'étudiants et dans un souci de parfaite transparence, de remédier à l'absence d'instance dédiée à la vie étudiante : la représentation des étudiants de master et la création d'un organe comparable à un CEVU doivent être des dossiers prioritaires en la matière.

II – Un accompagnement individuel apprécié

Le taux élevé d'encadrement dont bénéficient les élèves de l'ENC permet un accompagnement individuel. L'élaboration de projets personnels d'études et leur suivi régulier ménagent la liberté de choix des élèves tout en préservant la cohérence scientifique et le souci de l'insertion professionnelle. Cet accompagnement individuel est apprécié par les élèves de l'école. Il constitue indéniablement l'une des forces de la vie étudiante de l'établissement.

Une attention particulière est portée au logement des étudiants de master et des étudiants étrangers. L'ENC ne dispose pas, en propre, de chambres universitaires. Si la construction du nouveau campus Condorcet devrait permettre de remédier à ce problème, l'ENC propose d'ores et déjà, grâce à trois conventions, signées avec le CROUS, la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) et la Villa Louis-Pasteur, un hébergement à des étudiants de master, mais aussi aux étudiants et aux enseignants étrangers en mobilité entrante : une dizaine de chambres lui sont ainsi réservées. L'établissement souhaite poursuivre ses efforts, afin d'augmenter le nombre de chambres qu'il pourra réserver auprès de ces organismes dans la période 2010-2013. Cet accroissement de la capacité d'accueil de l'école est vivement souhaitable.

III – Une offre d'activités culturelles et sportives limitée, fortement dépendante d'initiatives individuelles

Les activités culturelles et sportives sont le fruit d'initiatives individuelles et associatives. Le Bureau des élèves (BDE), seule association étudiante de l'école, qui rassemble près de la moitié des élèves, a noué des partenariats et signé des conventions avec les associations d'élèves des établissements voisins (ENS, ESPCI), afin de proposer un éventail d'activités relativement large (rugby, escrime, badminton, œnologie...) par rapport à ses modestes moyens. Le BDE organise également des manifestations propres à renforcer le sentiment d'appartenance à l'école : un bal réunit ainsi, chaque année, des élèves de diverses promotions. Enfin, l'association étudiante entend participer à la communication externe de l'école, en la représentant par exemple lors de manifestations regroupant les grandes écoles. Le développement et la pérennisation des activités culturelles et sportives nécessiteraient de consentir au BDE un soutien financier plus important et plus régulier.

La taille de l'ENC et sa localisation au cœur du Quartier latin ne permettent pas au BDE de proposer une grande variété d'activités culturelles et sportives. Le manque de lieux de sociabilité étudiante est particulièrement sensible : seule une salle de 19 places, parfois occupée par des cours, est mise à disposition de l'association. L'école ne peut pas, en l'état actuel, offrir une qualité de vie étudiante répondant aux standards internationaux. Elle pourrait toutefois diversifier son offre en signant des conventions avec les grandes écoles et/ou les universités voisines.

La direction de l'ENC est parfaitement consciente de ce que "*la vie étudiante est réduite à la portion congrue*". L'exiguïté des locaux et la situation géographique au cœur du Quartier latin sont sans doute pour beaucoup dans cette faiblesse. Néanmoins, il apparaît que, dans un contexte de forte concurrence internationale entre les établissements d'enseignement supérieur et pour attirer les meilleurs étudiants, l'ENC gagnerait à proposer un environnement plus conforme aux standards internationaux en la matière : c'est une stratégie fondée sur des partenariats qu'il faut ici développer, et elle doit l'être au niveau de l'établissement et non de l'association étudiante.

La gouvernance



I – Les conseils et instances de direction

Traditionnellement, l'ensemble des acteurs de l'ENC (président du CA, directeur, enseignants...) considère que sa gouvernance est du seul ressort du directeur, qui dispose de toutes les compétences. Il est aidé dans sa tâche par un directeur des études, qui occupait précédemment la fonction de secrétaire général. Celui-ci est un conservateur, qui a souhaité un changement de qualification du poste, pour éviter la confusion avec la fonction de secrétaire général des universités, d'une autre nature.

Depuis 2006, sous l'impulsion de l'actuel directeur, l'ENC s'est engagée dans une démarche d'auto-évaluation de sa performance. La publication, pour la première fois, d'un rapport annuel d'auto-évaluation portant sur l'année 2007 témoigne de cette volonté d'aller vers un pilotage qui implique davantage l'ensemble des acteurs.

La gouvernance actuelle s'appuie sur le Conseil d'administration, le Conseil scientifique, la réunion régulière des chefs de service et des réunions avec les délégués des élèves.

1 • Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) se réunit trois fois par an. Composé de vingt-et-un membres (dix nommés, quatre de droit et sept élus), il définit la politique générale et assure le suivi de sa mise en œuvre. Il constitue également un lieu d'échange avec la tutelle, dont la participation est jugée par tous de qualité, tant en termes de niveau que d'assiduité. Le fonctionnement du CA pourrait cependant être amélioré, notamment en ce qui concerne la communication préalable des documents examinés en séance, la diffusion des relevés de décisions à l'ensemble de la communauté, la rédaction des procès-verbaux et la représentation des étudiants de master.

2 • Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique occupe une place centrale dans la vie de l'établissement. Composé de trente-quatre membres (dix-sept de droit, quinze nommés et deux élus), présidé par le directeur de l'école, il se réunit deux à trois fois par an. Ses compétences sont particulièrement étendues, puisqu'il arrête les programmes d'enseignement et de recherche, fixe les modalités du concours d'entrée et des examens annuels, valide les notes, et recrute les enseignants, dont la liste est soumise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour validation. À cet égard, il cumule un certain nombre des compétences propres au CA et au CEVU des universités.

Plus généralement, c'est au sein du CS que se déroulent les grands débats d'ordre stratégique, comme le choix de l'ED de rattachement pour l'équipe d'accueil. Les grandes orientations relatives à l'enseignement et à la recherche y sont présentées et discutées, de même que l'ensemble du projet quadriennal. L'importance du CS se manifeste dans le fait que les institutions extérieures qui en sont membres de droit (Archives nationales, Bibliothèque nationale de France) y sont régulièrement représentées au plus haut niveau.

Enfin, sur le plan de la recherche, la confusion est très grande avec l'équipe d'accueil. Si les débats existent au sein de cette dernière pour la définition d'objectifs scientifiques autonomes, c'est le CS qui met les moyens financiers et humains à la disposition de l'EA.

3 • Les délégués des élèves

L'ENC ne dispose pas de CEVU : la réunion des délégués des élèves (deux délégués élus par promotion pour les élèves archivistes paléographes, deux délégués pour les étudiants de M1, 2 délégués pour les étudiants de M2) en fait fonction, mais sans pouvoir de décision. Elle permet d'informer élèves et étudiants.

4 • La réunion mensuelle des chefs de service

Elle permet de faire le bilan du mois écoulé, de définir le programme du mois à venir et d'arrêter un calendrier des actions. Là encore, aucun relevé ne garantit le suivi des décisions prises. Outre le directeur de l'école, cette réunion comprend la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service financier, la directrice de la bibliothèque, le directeur des études et le directeur de la recherche et de l'informatique.

II – Une force : le sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance à l'ENC est particulièrement fort dans le corps professoral et parmi les élèves-fonctionnaires, mais il est aussi présent parmi les étudiants en master. Si l'accueil de ces nouveaux venus par les élèves-fonctionnaires de l'école n'a pas été d'emblée favorable, leur intégration au sein de l'école est aujourd'hui une réussite. Pour les uns comme pour les autres, la fierté est grande de travailler ou d'étudier dans ce prestigieux établissement. La situation est plus nuancée chez les personnels BIATOS, le sentiment d'appartenance, fortement présent parmi les agents fonctionnaires, étant beaucoup plus ténu parmi les contractuels.

Pour ce qui est de la communication, l'établissement a identifié cinq publics différents : le grand public ; le milieu professionnel ; les chercheurs et enseignants-chercheurs des disciplines proches de celles enseignées à l'ENC ; les étudiants et les lycéens ; les anciens élèves. Chacun d'eux fait l'objet d'actions spécifiques : Journées du patrimoine pour le grand public, encart publicitaire et participation aux journées portes ouvertes dans les lycées pour les lycéens... Une attention particulière est portée aux anciens élèves, qui peuvent adhérer à la Société de l'École des chartes. Le site WEB de l'école héberge les pages de cette association et l'ENC gère un annuaire électronique des anciens élèves. Elle diffuse à leur attention des informations thématiques ciblées concernant colloques, conférences et publications.

En s'appuyant sur sa communication externe, l'école pourrait sans doute formaliser une campagne de perception de taxe d'apprentissage (TA), ce qui lui permettrait d'augmenter ses ressources. La création, envisagée par l'ENC, d'une fondation apparaît en effet trop complexe pour un établissement de cette taille, et, à court terme, moins efficace que quelques actions simples.

III – Les services et la gestion

1 • Une GRH sous-dimensionnée

Le Service des ressources humaines (SRH) est constitué en tout et pour tout de deux personnes : la directrice (catégorie A) et un agent de catégorie C. Outre les ressources humaines, le SRH gère également les élections et assure le suivi des instances (notamment du CA).

Ce service gère 56,5 emplois (contre 40 il y a dix ans) et 100 élèves-fonctionnaires. La gestion individuelle des enseignants comme des BIATOS, par exemple la gestion des congés ou la mise en place d'un compte épargne temps, semble de bonne qualité et il existe une volonté de fournir des éléments de bilan social intégrés au rapport annuel.

Des dossiers structurants non instruits

Cependant, vu les effectifs du service, un certain nombre de dossiers structurants en termes de ressources humaines ne sont pas instruits :

- la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) n'a pas été initiée. Cela prive l'établissement d'une réflexion collective et prospective susceptible de l'aider à construire l'adaptation de ses personnels aux enjeux futurs de l'ENC. Les décisions de transformation/création d'emploi obéissent plus à une logique d'opportunité et d'influence qu'à une vision partagée de l'avenir de l'ENC ;
- le plan de formation n'est pas formalisé (le budget formation des personnels est d'environ 9 000 €) et l'exploitation des entretiens professionnels (dont il faut noter l'existence et dont les comptes rendus remontent au SRH) n'influe pas suffisamment sur sa définition ;
- un projet de règlement intérieur est en cours de rédaction ; il devrait aboutir dans un an. En son absence, des réponses individuelles sont mises en place, sans que les instances compétentes soient saisies : ainsi, un agent de la Direction de l'informatique a été autorisé à faire du télétravail sans l'avis du CTP. Il y a là une prise de risque importante à la fois pour les agents et pour l'établissement (dans l'exemple donné, qu'advierait-il en cas d'un accident du travail au domicile de l'agent concerné ?) ;

- l'Évaluation des risques professionnels (EvRP) permettant la rédaction et la mise à jour du Document unique (DU) n'est pas mise en œuvre, ni même prévue. L'absence totale de cette démarche légale, qui doit être conduite par le Service RH et un ingénieur hygiène et sécurité, fait courir un risque personnel important au directeur de l'ENC en cas d'accident du travail.

La fragilité de la fonction paye

Il est à noter, en outre, que la fonction paye (réalisée par un agent contractuel) est rattachée au Service financier. Cet agent établit les bulletins de paye pour les contractuels de l'établissement (13 personnes et 11,5 ETP) et pour les fonctionnaires dans le cadre des heures complémentaires, ce qui représente environ quarante bulletins par mois. La masse salariale sur le budget établissement représente, hors URFIST et hors CTHS, plus de 457 k€ en 2008 et un prévisionnel de plus de 488 k€ pour 2009. Au total, le processus paye apparaît peu sécurisé :

- seul un agent dispose des compétences pour établir les bulletins de paye (dont le sien). Le responsable du Service financier prévoit d'élargir cette compétence à un autre agent ;
- il n'existe pas de plan de contrôle interne sur ce processus hautement sensible. Seul l'agent comptable effectue un sondage (quatre feuilles de paye vérifiées par trimestre) ;
- suite au rapport de la Cour des comptes d'avril 2008, le paiement des heures complémentaires pour les enseignants a fait l'objet de progrès sensibles. Toutefois, toute heure effectuée dans le cadre de la formation continue fait encore l'objet d'un paiement d'heure complémentaire, alors que ce n'est en rien la nature de l'heure réalisée (FI ou FC) qui constitue le fait générateur du paiement d'une heure complémentaire mais bien le dépassement des obligations de service¹.

Le renforcement du SRH par au moins une personne de catégorie B (voire A) devrait permettre de prendre en charge ces dossiers majeurs pour l'ENC. Dans ce cadre, le rattachement de la paye au SRH et le transfert de l'agent l'effectuant aujourd'hui pourraient être envisagés.

2 • Une situation financière saine, mais une structure budgétaire à revoir complètement et des obligations légales à respecter

Le domaine budgétaire et comptable doit faire l'objet de mesures correctives importantes et rapides, tant les pratiques sont éloignées de la législation. Le recrutement récent d'un responsable expérimenté montre que la direction a conscience des efforts à fournir dans ce domaine et se donne les moyens de changer ces pratiques. De plus, le dimensionnement du Service financier central (5 personnes représentant 4,5 ETP) est satisfaisant². Il s'agit maintenant d'engager sans délai une réforme complète de la gestion budgétaire de l'école.

Revenir dès le budget 2010 à l'unité budgétaire

En opposition totale à la règle d'unité du budget, l'ENC continue de faire voter non pas un mais trois budgets (un pour le CTHS, un pour l'URFIST et un pour le reste de l'école). Or, il n'existe qu'une seule personnalité juridique : l'ENC. En conséquence, il ne doit exister qu'un seul budget. En revanche, ce budget peut comprendre plusieurs centres de responsabilité (les "services" du logiciel *Prélude*, logiciel de gestion comptable et budgétaire de l'école).

Il est tout à fait regrettable que le budget 2009 et le compte financier 2008 continuent de présenter trois budgets, comme s'il existait trois personnalités juridiques. Indiquer dans ces documents la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie pour l'URFIST et le CTHS ne peut que retarder la nécessaire prise de conscience de l'unicité de la personnalité juridique de l'ENC. Outre l'aberration budgétaire que cela représente, ce raisonnement prive l'ENC de choix d'investissement que sa situation globale pourrait lui permettre de faire.

De plus, les services de l'école ne sont pas recensés dans *Prélude* comme un centre de responsabilité, ce qui leur permettrait de suivre leur budget à partir d'extractions *Prélude* que pourrait leur fournir le Service financier.

¹ Décret n° 89-710 du 28 septembre 1989 modifié par le décret n° 2002-150 du 7 février 2002.

² En revanche, le temps que l'agent comptable est censé consacrer à l'ENC (une demi-journée par semaine) est manifestement insuffisant : à titre d'exemple, le nombre d'opérations comptables est passé de 1 000 à 5 000 dans les trois dernières années.

Une structure budgétaire simple pourrait être mise en place dès le budget 2010, en veillant à respecter l'unité budgétaire de l'ENC, à responsabiliser les services quant à "leur" budget, à assurer l'unicité du suivi budgétaire via le logiciel *Prélude* (et non plus sur des fichiers Excel dans les services), enfin à faire bénéficier du *prorata* de TVA l'ensemble des activités de l'ENC.

Rendre obligatoire l'engagement budgétaire avant toute commande

En l'état actuel du fonctionnement, l'ENC ne procède à aucun engagement budgétaire et comptable dans le logiciel *Prélude*. D'un strict point de vue juridique, les commandes passées par l'ENC pourraient donc être jugées illégales, un établissement public ayant l'obligation de vérifier la disponibilité budgétaire de la dépense avant de passer une commande.

Le responsable du Service financier a préparé un document formalisant une procédure d'engagement de dépense. Après validation et amendement éventuel en réunion des chefs de service, cette procédure doit s'appliquer sans délai.

Définir une procédure de commande démontrant la mise en concurrence

L'ENC ne dispose, pour l'instant, que d'un seul marché public formalisé, couvrant les serveurs et postes informatiques. Vu l'activité de l'ENC (dont celle du CTHS) et le montant des commandes, il semble nécessaire à court terme de préciser au minimum les conditions d'achat pour les ouvrages (papier et électroniques) et les travaux d'impression.

L'ENC ne constituant qu'une seule entité juridique, les seuils pour les marchés sont à apprécier pour la totalité des composantes, et non composante par composante (il n'existe ainsi qu'un seul seuil "Travaux d'impression" pour l'ENC et le CTHS), un éventuel marché public pouvant cependant être découpé en lots homogènes.

Une situation financière saine

Le fonds de roulement couvre plus de 195 jours de fonctionnement, soit plus de six mois, et la situation de l'ENC apparaît saine. Il est à noter que le CTHS représente à lui seul plus de 40 % des dépenses de fonctionnement de l'ENC. Cette situation financière devra être de nouveau analysée, quand l'ENC assumera les coûts de fonctionnement du bâtiment du 65 rue Richelieu, qui sont pour l'instant en cours d'estimation.

Principaux chiffres du compte financier 2008 de l'ENC

Total des charges de fonctionnement	2 070 835
dont charges de personnel	696 708
Total des recettes de fonctionnement	1 923 276
Résultat de l'exercice	-143 937
Capacité d'autofinancement	-127 941
Fonds de roulement	1 112 60
Besoin en fonds de roulement	-102 360
Trésorerie	1 010 241

3 • Une situation immobilière inextricable, mais un projet prometteur

L'ENC souffre d'un manque d'espace évident et de locaux inadaptés. Des bureaux sont installés dans un couloir ; les étudiants disposent pour tout lieu de rencontre d'un bureau ; il n'y a pas de salle de réunion ; il n'existe pas de monte-charge pour acheminer les ouvrages à la bibliothèque située au 2^e étage...

Cependant, cette situation ne saurait exonérer l'ENC de ses responsabilités vis-à-vis de ses personnels :

- certaines sorties de secours sont soit fermées à clef, soit barrées par un renfort métallique (pour éviter les intrusions) ;
- lors des 16 dernières années, l'ENC a procédé, en tout et pour tout, à deux exercices d'évacuation, alors qu'elle devrait en faire deux par an (les évacuations réalisées lors des événements étudiants ne peuvent être considérées comme des exercices) ;
- des aménagements ont été faits, sans que les études techniques préalables obligatoires aient été réalisées : ainsi, une mezzanine a été construite pour stocker des ouvrages, sans vérification de la solidité du plancher.

L'ENC, consciente de ces problèmes, vient de recruter un ingénieur d'études pour le pilotage du patrimoine et la sécurité ; il est notamment chargé d'assister le chef de projet pour la future implantation sur le site Richelieu. Elle a, de plus, financé sur ses fonds propres une remise à niveau de son réseau électrique, qui aurait normalement dû incomber au propriétaire.

Cependant, en termes de sécurité des personnes et des biens, le niveau atteint est très loin de pouvoir être considéré comme satisfaisant¹. Il apparaît urgent et important que l'ingénieur patrimoine, en concertation avec le SRH, initie la démarche d'Évaluation des risques professionnels (EvRP) évoquée plus haut. L'absence de document unique résultant de cette démarche d'EvRP est systématiquement considérée comme une circonstance aggravante par les juridictions amenées à se prononcer en cas d'accident.

À l'horizon 2012, l'ENC devrait s'installer en partie dans le quadrilatère Richelieu, au sein duquel la bibliothèque occupera environ 1 300 m². Les activités administratives et pédagogiques seront hébergées dans un bâtiment² de 1 644 m² SHON au 65 rue de Richelieu. Ce projet, qui en est actuellement à la phase d'avant-projet détaillé, est absolument vital pour accompagner le développement de l'ENC. Il fait l'objet d'une gestion attentive et maîtrisée de la part du chef de projet de l'école. Celle-ci devra cependant s'assurer qu'elle dispose à la fois des capacités financières (coût des fluides, de la maintenance immobilière, des vérifications techniques obligatoires...) et des compétences humaines (accueil et gestion des boîtes de courrier électronique et de la téléphonie actuellement assurés par la Sorbonne et qu'il faudra prendre en charge...) nécessaires à cette nouvelle implantation. Il conviendra également que l'installation de l'autre partie de l'établissement sur le site Condorcet ne génère pas des effets pervers et une dispersion des activités. L'URFIST, qui dispose de 200 m² rue des Bernardins, et le CTHS, installé à Vanves dans des locaux du CNED, devraient également rejoindre ce dernier site.

4 • Les services techniques

Une direction informatique principalement au service des missions de formation et de recherche

Les fonctions informatiques sont regroupées au sein d'une Direction de la recherche et de l'informatique, qui compte six informaticiens (dont un ingénieur d'études contractuel sur contrat ANR "Latin médiéval", un assistant ingénieur webmaster, un ingénieur d'études pour le Centre de ressources informatiques et deux ingénieurs d'études en charge des applications pour l'édition électronique et la formation en ligne). Un recrutement complémentaire est prévu en septembre 2009 pour le CRI et l'édition électronique. Le parc géré est d'environ 60 machines et 8 serveurs. Il est à noter que la direction informatique n'intervient pas pour le compte du CTHS.

Le choix stratégique qui a été fait de renforcer depuis trois ans les fonctions informatiques est particulièrement cohérent au regard des spécificités de la formation d'archiviste paléographe, du master proposé par l'ENC et des thématiques de recherche de son équipe d'accueil.

Les personnels de la direction informatique interviennent dans la formation des élèves archivistes paléographes (pour le C2i en première année, dans le domaine des bases de données, sur les moteurs de recherche textuelle et les statistiques...) et dans celle des étudiants en master.

Si les étudiants et les personnels ne disposent pas d'un Environnement numérique de travail (ENT), l'intranet offre un lien fortement utilisé pour les informations liées à la scolarité. Une adresse mail "école" est attribuée à chaque élève et à chaque étudiant. De plus, tous les élèves, mais aussi les étudiants de master 2, se voient confier un ordinateur portable, avec un accès WiFi. Au total, le service offert aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs apparaît de grande qualité.

En revanche, le Système d'information de gestion (SIG) semble en plus grande difficulté. Le choix de logiciels non interfacés (*Scolarix* pour la scolarité, *Prélude* pour les finances et *WinPaie* pour la paye), qu'expliquent sans doute des raisons historiques, n'est pas cohérent, et la construction d'un schéma directeur permettant à terme un choix unique de progiciel intégré est nécessaire. De plus, les services utilisateurs se plaignent d'un trop faible soutien sur les progiciels métiers.

¹ Les locaux de la Sorbonne font l'objet d'un avis de la commission de sécurité défavorable à la poursuite de l'exploitation.

² Il convient toutefois de vérifier si cet immeuble rentre ou non dans la catégorie IGH (Immeuble de grande hauteur).

Enfin, deux améliorations mineures pourraient être apportées dans le domaine informatique :

- rédiger une charte d'utilisation des ressources informatiques et la faire signer aux utilisateurs ;
- désigner un correspondant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Une grande absente : l'expertise juridique

La taille de l'établissement ne lui permet sans doute pas de bénéficier d'une cellule juridique. Cependant, il est plus que souhaitable que l'ENC puisse faire appel à des compétences juridiques. Dans certains domaines de son activité, l'absence de compétences juridiques lui fait courir des risques majeurs :

- en termes de vie étudiante¹, aucune convention ne lie l'école au Bureau des élèves, qui organise soirées et week-ends d'intégration. Les activités de l'association engagent la responsabilité de l'ENC, qui doit sans tarder rédiger et faire signer par les représentants du BDE une convention précisant les activités de l'association et les conditions de leur mise en œuvre ;
- dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, l'absence d'une démarche d'EvRP pourrait être lourde de conséquences pour l'établissement et son directeur ;
- l'absence d'un règlement des études et d'une charte en matière de contrôle des connaissances fait peser la menace d'un recours devant les tribunaux de la part d'un étudiant n'ayant pas obtenu son master ou n'accédant pas à l'année supérieure de son cursus d'archiviste paléographe, par exemple ;
- une lecture "juridique" des conventions présentées au CA sécuriserait grandement les votes du conseil. Le projet de convention entre le CTHS et l'Association de soutien aux congrès des sociétés historiques et scientifiques, notamment son article 5, mériterait par exemple une analyse juridique approfondie.

5 • Des services rattachés

De l'avis général, les rattachements de l'URFIST et du CTHS relèvent davantage du mariage forcé que d'une volonté commune des acteurs. Ils ne se sont pas, pour l'instant, traduits par des synergies, même s'il existe un projet avec l'URFIST dans le cadre du développement de la formation continue de l'ENC (mais les publics auxquels s'adressent ordinairement ces établissements sont fondamentalement très différents). Plus largement, il conviendrait de s'interroger sur les missions des URFIST au plan national.

Par ailleurs, aucune collaboration n'existe entre le CTHS et l'ENC, ni en termes de partage de technologie, ni en matière de projets de recherche ou de publications communes.

Ces rattachements ont au contraire largement mobilisé les cadres de l'établissement pour tenter de minorer, voire de contrer, leurs conséquences. Le rattachement du CTHS s'est certes accompagné de la création de deux emplois mutualisés en échange de l'absence de prélèvement de frais de gestion par l'ENC, mais, en l'absence d'une comptabilité analytique, il n'est pas possible de mesurer la charge qui en a découlé pour l'école.

Il faut cependant saluer les efforts entrepris par la direction de l'ENC et la nouvelle présidence du CTHS pour clarifier les relations, et notamment la rédaction, en cours de finalisation, d'un document précisant la répartition des tâches entre l'école et le CTHS dans le domaine financier et dans celui de la gestion des ressources humaines. On peut souhaiter que des collaborations puissent être instituées en matière d'édition.

¹ La Direction des études pourrait devenir une Direction des études et de la vie étudiante, en charge non seulement du cursus, mais aussi de l'environnement de l'étudiant.

Conclusion et recommandations



L'ENC est un établissement d'un haut niveau scientifique, doté d'une forte identité. Elle se trouve confrontée à deux nécessités contradictoires, celle d'inscrire son projet dans le cadre de l'évolution du système universitaire européen, et celle de défendre la spécificité de la formation qu'elle dispense et qui fait sa réputation. Pour y faire face, sa direction, qui a une réelle vision stratégique, doit composer avec des partenaires puissants et des attentes institutionnelles diverses.

I – Les points forts

- L'excellence de l'enseignement, notamment la qualité de l'encadrement et du suivi des élèves, la réactivité et la capacité d'innovation ;
- L'excellence de la recherche : les compétences développées font de l'ENC un pôle d'expertise aux plans national et international ;
- Une politique dynamique de valorisation de la recherche en matière d'édition numérique ;
- Une excellente intégration des différentes missions de l'établissement (recherche, enseignement, valorisation) ;
- Un fort sentiment d'identité et d'appartenance à une même communauté de la part des différents acteurs.

II – Les points faibles

- Une difficulté à articuler la défense d'une identité qui fait la réputation de l'ENC avec la prise en compte de l'évolution de l'environnement scientifique et universitaire, tant à l'échelle nationale qu'internationale : un diplôme atypique, un faible nombre d'enseignants titulaires d'une HDR ;
- L'inexistence de la vie étudiante : une faible présence des étudiants dans les conseils et aucune prise en charge des activités étudiantes, même sous la forme de partenariats avec d'autres établissements ;
- Un établissement sous-administré : des vides considérables, des fonctions reposant souvent sur une seule personne ;
- En matière de recherche, l'absence d'autonomie de l'équipe d'accueil vis-à-vis de la direction de l'École ;
- Un faible dynamisme à l'international : peu de langues enseignées, peu de collaborations structurées.

III – Les recommandations

- Renforcer et formaliser les pratiques administratives ;
- Inciter les enseignants à soutenir une HDR, afin d'avoir une meilleure visibilité scientifique aux niveaux national et international ;
- Développer les activités de formation continue, en exploitant le fort potentiel qui existe dans les régions et les collectivités territoriales, comme dans le secteur privé ;
- Anticiper l'évolution des débouchés en préparant davantage les étudiants à des métiers qui ne relèvent pas uniquement de la fonction publique ;
- Affirmer plus clairement le projet stratégique de l'établissement et mieux communiquer en interne comme en externe, sans miser sur la seule réputation de l'établissement ;
- Poursuivre la réflexion prospective et stratégique quant aux localisations futures.

Liste des sigles



A

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AFNOR	Association française de normalisation
ANR	Agence nationale de la recherche
ARTEHIS	Archéologie, terre, histoire, sociétés
ARTFL	<i>American and french research on the treasury of the french language</i> (programme de recherche)
ATHIS	Atelier international histoire et informatique (programme de recherche)

B

BDE	Bureau des élèves
BEDE	Bibliographie des études diplomatiques et éditions d'actes et documents du Moyen Âge français
BIATOS	(Personnels) de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service
BNF	Bibliothèque nationale de France

C

C2I	Certificat informatique et internet
CA	Conseil d'administration
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CIUP	Cité internationale universitaire de Paris
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CRI	Centre de ressources informatiques
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques
CTP	Comité technique paritaire

D

DU	Document unique
----	-----------------

E

EA	Équipe d'accueil
ED	École doctorale
ELEC	Éditions en ligne de l'École des chartes
ENC	École nationale des chartes
ENS	École normale supérieure
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
ENT	Environnement numérique de travail
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPHE	École pratique des hautes études
ERASMUS	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ESPCI	École supérieure de physique et de chimie industrielles (de Paris)
ETP	Équivalent temps plein
EvRP	Évaluation des risques professionnels

F

FC Formation continue
FI Formation initiale

G

GDR Groupement de recherche
GDRI Groupement de recherche international
GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GRAPHEM *Grapheme based retrieval and analysis for paleographic expertise of Middle Age manuscripts* (programme de recherche)

H

HDR Habilitation à diriger des recherches

I

INHA Institut national d'histoire de l'art
INP Institut national du patrimoine
IRHT Institut de recherche et d'histoire des textes

J

JSTOR *Journal storage* (système d'archivage en ligne de publications académiques)

K

k€ Kilo euros

L

L/L1/L2/L3 (LMD) Licence, licence 1^{ère} année, 2^e année, 3^e année
LAMOP Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris
LIRIS Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information de Lyon
LMD Licence-master-doctorat
LSH Lettres et sciences humaines

M

M/M1/M2 (LMD) Master, master 1^{ère} année, 2^e année

O

OMNIA Outils et méthodes numériques pour l'interrogation et l'analyse de textes médiolatins (programme de recherche)

P

PAO Publication assistée par ordinateur
PEDR Prime d'encadrement doctoral et de recherche
PHC Partenariat Hubert Curien

R

RH Ressources humaines

S

SCD Service commun de documentation
SHON Surface hors œuvre nette
SIG Système d'information de gestion
SIGB Système intégré de gestion de bibliothèque
SRH Service des ressources humaines
SUDOC Système universitaire de documentation

T

TA	Taxe d'apprentissage
TEI	<i>Text encoding initiative</i>
Thélème	Techniques pour l'historien en ligne : études, manuels, exercices
TELMA	Traitement électronique des manuscrits et des archives
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TGE	Très grand équipement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

U

UMR	Unité mixte de recherche
UPR	Unité propre de recherche
URFIST	Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

W

WiFi	<i>Wireless Fidelity</i> (Fidélité sans fil)
------	--

Observations du directeur



Paris, le 17 novembre 2009

OBSERVATIONS DU DIRECTEUR

L'École nationale des chartes se félicite de la pertinence et de la rigueur de l'évaluation menée par l'AERES, qui s'appuie sur une écoute attentive et une démarche constructive de la part du comité d'experts.

L'appréciation laudative qui est portée sur le cœur de métier d'un établissement d'enseignement supérieur, la formation et la recherche, ne peut bien sûr qu'encourager l'École des chartes à poursuivre son action autour des trois axes majeurs de sa stratégie : mener de front formation à la recherche et formation professionnelle ; renouveler les sciences humaines et sociales par les technologies numériques ; renforcer le partenariat avec l'Université. Les mérites de ce bilan positif reviennent tout autant à l'établissement qu'à sa tutelle, qui a toujours considéré que rayonnement et innovation n'étaient pas antinomiques avec une taille relativement modeste, et qui a accompagné depuis plusieurs années la modernisation de l'établissement.

Loin de s'endormir sur ses lauriers, l'École des chartes souscrit aussi aux critiques portées par l'AERES, qui pointent de manière justifiée des points à améliorer. En complément des rapports récents de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des bibliothèques, le regard porté par l'AERES constitue donc une base solide pour le dialogue contractuel avec la tutelle et un instrument fécond pour le développement de l'établissement.

Le rapport d'évaluation de l'AERES appelle les remarques suivantes sur les points les plus importants.

I. En matière de formation et de recherche, l'École des chartes est encouragée par la validation de trois objectifs qu'elle s'est assignés pour 2010-2013 : la participation à l'activité doctorale dans le cadre d'une école doctorale conjointe en histoire, le développement de la formation continue, la diversification de l'offre de master. L'établissement partage sans réserve le souci exprimé par l'AERES que le dispositif retenu pour la création de l'école doctorale conjointe avec un partenaire universitaire autorise le maintien de collaborations scientifiques privilégiées avec d'autres établissements. Dans le même souci pragmatique, l'établissement est prêt à retravailler sa proposition d'habilitation de masters, par exemple dans le sens d'un resserrement ; il n'en reste pas moins vrai que, si les recettes nettes tirées de la formation continue financent les charges d'enseignement induites par les deux nouvelles spécialités, l'allocation de deux emplois de maîtres de conférences sera indispensable pour en assurer la responsabilité pédagogique.



L'AERES souligne la qualité de l'encadrement et du suivi des élèves fonctionnaires, qui contribue à l'excellence du diplôme d'archiviste paléographe, au même titre que la forte sélectivité du concours d'entrée, l'exigence des procédures d'évaluation des élèves qui mêlent contrôle continu, expériences professionnelles sur le terrain, en France et à l'étranger, et rédaction d'une thèse d'établissement. Bien entendu, des améliorations sont à espérer d'une meilleure formalisation des procédures d'auto-évaluation des formations, qui ont déjà montré leur efficacité.

Reste la question délicate de l'intégration ou non du diplôme d'archiviste paléographe au sein du schéma LMD, qui illustre la difficulté pour l'établissement, au-delà d'une volonté bien réelle, à concilier son adaptation à deux processus différents : son intégration dans le schéma universitaire et son adaptation à l'évolution des modalités de recrutement de la fonction publique (concours de l'Institut national du patrimoine et de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques). L'Ecole des chartes a fait le choix, pour ses élèves fonctionnaires, du double cursus et d'une formation à la recherche partagée avec les collègues universitaires, dans le cadre d'un programme commun, organisé de manière progressive en trois étapes d'écriture et d'ampleur de travail (mémoire de master 2 à l'Université, thèse d'Ecole dans le cadre du diplôme d'archiviste paléographe, thèse de doctorat à l'Université). Décider aujourd'hui l'habilitation du diplôme d'archiviste paléographe en tant que master reviendrait à empêcher cette circulation des élèves, puisque tous devraient dès lors s'inscrire en master à l'Ecole des chartes. Faire ainsi entrer à toute force la réalité dans le cadre préétabli du LMD serait un gain accessoire, dont les résultats supposés positifs en matière d'attractivité internationale apparaissent négligeables¹. L'essentiel, lui, serait sacrifié : la collaboration entre une grande école et l'Université, telle qu'a pu la promouvoir le rapport du recteur Philip (décembre 2008), et la dynamique intellectuelle qui découle de cet échange quotidien avec les collègues universitaires, pour le plus grand profit des enseignants de l'Ecole comme de ses élèves,

L'Ecole des chartes est prête naturellement à mettre en place une véritable politique de vie étudiante, en permettant une meilleure représentation de tous les étudiants au sein des instances de l'établissement et soutenant les initiatives de l'association des élèves.

L'établissement est par ailleurs conscient de la nécessité de renforcer le dynamisme de son action internationale, qui passe notamment par le recrutement de deux enseignants de langues vivantes.

L'étroitesse des liens entre l'Ecole des chartes et l'équipe de recherche « Histoire, mémoire et patrimoine » (EA 3624) s'explique en partie par la jeunesse du laboratoire, qui n'a été créé qu'en 2002. L'établissement est favorable à une plus large autonomie de l'équipe, qui implique une ouverture du recrutement à des chercheurs extérieurs à l'établissement, notamment des conservateurs, et un renforcement de son personnel administratif.

¹. Le rayonnement de l'Ecole des chartes lui permet d'attirer depuis longtemps des élèves étrangers, sans que le diplôme d'archiviste paléographe ne soit un master ; de plus, l'Ecole des chartes offre désormais des masters aux étudiants étrangers qui ne souhaiteraient, ni ne pourraient s'engager dans une scolarité de trois ans.

2. La principale critique porte en fait sur les fonctions supports (ressources humaines, finances, informatique de gestion, affaires juridiques, communication), dont les carences autorisent l'AERES à parler de sous-administration. L'établissement ne nie pas les lacunes observées dans ces domaines – qui l'ont conduit du reste à ne pas souhaiter un passage rapide aux compétences élargies. Il faut y voir la conséquence de la taille de l'établissement, qui ne lui a pas permis de compléter ses équipes avec toutes les compétences nécessaires et qui a pu longtemps donner l'illusion qu'une telle adaptation était secondaire. On notera toutefois que des progrès sensibles ont déjà été réalisés ces dernières années et que ces lacunes n'ont pas entaché la bonne administration d'une structure rattachée comme l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Paris, ni n'ont nui au rattachement somme toute réussi du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le redressement passe tout d'abord par une meilleure formalisation des procédures administratives. Ce chantier est en cours : depuis deux ans, l'établissement établit un rapport annuel d'activités et travaille actuellement à l'élaboration d'un règlement intérieur ; le recrutement en 2009 d'un ingénieur d'études en maintenance immobilière a permis de lancer la démarche d'évaluation des risques professionnels ; la fonction paye sera entièrement informatisée au 1^{er} janvier 2010. Les étapes suivantes toucheront la gestion financière et budgétaire : mise en place en 2010 de l'engagement budgétaire avant commande, adoption de procédures de mise en concurrence pour les travaux d'impression et l'achat de documentation, mise en place en 2011 d'un budget unique.

L'AERES a souligné la nécessité de renforcer la gestion des ressources humaines par la création d'un emploi de catégorie A ou B, qui paraît effectivement indispensable. Pour la fonction juridique, l'Ecole des chartes souhaite plutôt réfléchir à une mutualisation de moyens avec l'Institut national d'histoire de l'art, après son transfert rue de Richelieu (Paris, 2^e arrondissement) ; une telle réflexion a déjà été entamée à propos du réseau informatique.

Autre chantier, et non des moindres, la conception d'un système d'information de gestion (SIG), dont la réalisation doit accompagner l'installation de l'Ecole des chartes rue de Richelieu. Il est effectivement essentiel que l'établissement dispose d'un système intégré, qui permette la globalisation de données utiles à plusieurs services et offre ainsi des gains de productivité importants.

3. Le contrat de développement 2010-2013 sera le dernier où l'Ecole des chartes occupera ses locaux de la Montagne Sainte-Geneviève, avant son installation rue de Richelieu. Il importe donc que la négociation financière du contrat quadriennal puisse prendre en compte, notamment en 2013, des dépenses qui ne sont pas prévues dans l'enveloppe du projet gérée par l'EMOC. Sont principalement en jeu l'acquisition de mobilier et de matériel informatique, en termes d'investissement, et le financement du déménagement et de la conception du SIG, en termes de fonctionnement.


Jacques BERLI



Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'École nationale des chartes a eu lieu du 1^{er} au 3 juillet 2009. Le comité d'évaluation était présidé par René **Favier**, professeur des universités (Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2).

Ont participé à l'évaluation :

Anne-Marie **Bernard**, directrice du SCD de l'Université Bordeaux 2 ;

Florence **Gétreau**, directrice de recherche au CNRS, professeur associé au Conservatoire national supérieur de musique de Paris ;

Christophe **Giraud**, secrétaire général de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail ;

Claude de **Moreau de Gerbehaye**, directeur du département Provinces wallonnes aux Archives générales du royaume de Belgique ;

Frédéric **Vitoux**, élève à l'École normale supérieure LSH de Lyon, professeur agrégé d'histoire.

Geneviève **Grangeas**, déléguée scientifique, et Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de projet, représentaient l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.